DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 16 OCTOBRE 2019 A 19H30

Présents à la séance : 24 L'An Deux Mil Dix Neuf, le 16 OCTOBRE A 19H30

Extrait affiché le : 17 octobre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2019

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente:

Mme PANO-WENTZEL Marylène **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. DAUTREY Roland à M. SALTZMANN Michel

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

<u>Objet</u>: Remboursement de frais au Ski-Club Raon-Baccarat.

M. DEMENGE Abel à Mme DUPONT Virginie
M. FOUCAL Olivier à Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 84/2019 Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, comme chaque année, au remboursement des frais assumés par le Ski-Club Raon-Baccarat au titre des tickets-sports pour le séjour de ski sans hébergement de 13 enfants raonnais. Celui-ci s'est déroulé pendant 6 jours dans la semaine de vacances d'hiver du 11 au 16 février 2019. Le montant total de la prise en charge comprenant : le transport, la location de matériel, la licence et les cours s'élève à 2 912 €.

Après délibération,

Unanimement, le Conseil Municipal présent et représenté, décide de ce remboursement à l'association du Ski Club Raon-Baccarat.

La dépense de 2 912 € sera imputée sur l'article 62878, fonction 422 du

budget communal 2019.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire.